

# Séance ordinaire du 11 septembre 2023



2023-09  
242

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN  
MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Guadeloupe, tenue à l'hôtel de ville de La Guadeloupe, ce 11 septembre 2023 à 20 heures.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - M. Pierre Grondin  
Siège #2 - M. Frédéric Poulin  
Siège #3 - M. Dave Roy  
Siège #4 - Mme Guylaine Gagnon  
Siège #5 - M. Vincent Breton  
Siège #6 - M. Carl Boilard

Est absente à cette séance, madame Vanessa Roy, mairesse.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Carl Boilard, maire suppléant.

Monsieur François Nadeau, directeur général et greffier-trésorier, assiste également à cette séance.

## **1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire suppléant déclare la séance ouverte. Il demande aux élus d'observer un moment de silence avant le début de l'assemblée.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Guylaine Gagnon et résolu à l'unanimité de déclarer cette séance ouverte.

Adoptée unanimement.

## **02 - ACTIVITÉS SPÉCIALES**

Les élus présentent les activités.

2023-09  
243

## **03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 02 - ACTIVITÉS SPÉCIALES**
- 03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 04 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
  - 04.01 - Séance ordinaire du 14 août 2023**
  - 04.02 - Séance extraordinaire du 29 août 2023**

- 04.03** - Séance extraordinaire du 5 septembre 2023
- 05** - CORRESPONDANCE
  - 05.01** - Bordereau de correspondance
- 06** - HYGIÈNE DU MILIEU
  - 06.01** - Rapport mensuel sur le tonnage de déchets acheminés au lieu d'enfouissement sanitaire
- 07** - SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 07.01** - Dépôt du procès-verbal d'une rencontre des membres du comité incendie
  - 07.02** - Comité de sécurité incendie, acceptation des dépenses encourues en août 2023 et des engagements du mois
  - 07.03** - Ajustement budgétaire - Incendie
  - 07.04** - Avis de fin de mandat de gestionnaire
  - 07.05** - Précision quant à la résolution #2023-05-147
- 08** - INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS
  - 08.01** - Réunion du comité des travaux publics
  - 08.02** - Rapport de gestion de l'eau potable 2022
  - 08.03** - Projet bibliothèque - Remplissage du réservoir
  - 08.04** - Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU)
- 09** - LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE
  - 09.01** - Réunion du comité des loisirs et de la culture
  - 09.02** - Medela - Entente du Centre de location et Bail
  - 09.03** - Plan d'action loisir et culture
- 10** - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
  - 10.01** - Dépôt des procès-verbaux du comité d'urbanisme
  - 10.02** - Demande de dérogation mineure 560 11e Est (Vanessa Roy et Mathieu Lessard)
  - 10.03** - Demande de dérogation mineure 483 9e rue Est (Municipalité La Guadeloupe)
  - 10.04** - Demande au Programme de revitalisation - Droits de mutation
  - 10.05** - Offre d'achat Bourgneuf - parcelle de terrain 8e Est
  - 10.06** - Offre d'achat Pier-Luc Gosselin
  - 10.07** - Offre d'achat pour acquisition - Terrain M. Raymond Gilbert
- 11** - RESSOURCES HUMAINES
  - 11.01** - Ajustement des heures de travail
  - 11.02** - Renouvellement de la convention collective des employés municipaux
- 12** - FINANCES
  - 12.01** - Activités et rapports financiers
  - 12.02** - Comptes du mois d'août 2023 et engagements financiers du mois suivant
  - 12.03** - Dons et commandites
  - 12.04** - Entente de partenariat financier avec la Caisse Desjardins de Sommets de la Beauce - Bibliothèque
  - 12.05** - Entente de partenariat financier avec la Caisse Desjardins des Sommets de la Beauce - Halte-Familles
  - 12.06** - Banque d'heures Infotech
  - 12.07** - Transfert du fonds de roulement
- 13** - LÉGISLATION
  - 13.01** - Avis de motion Règlement 543-2023
- 14** - DIVERS
- 15** - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 16** - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

En conséquence,

Il est proposé par M. Dave Roy, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté.

Adoptée unanimement.

#### **04 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 août dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en session;

En conséquence,

Il est proposé par M. Frédéric Poulin et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 14 août 2023, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adoptée unanimement.

**2023-09  
245**

#### **04.02 - Séance extraordinaire du 29 août 2023**

Une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 29 août dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en session;

En conséquence,

Il est proposé par M. Pierre Grondin et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 août 2023, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adoptée unanimement.

**2023-09  
246**

#### **04.03 - Séance extraordinaire du 5 septembre 2023**

Une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 5 septembre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en session;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Guylaine Gagnon et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 septembre 2023, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adoptée unanimement.

### **05 - CORRESPONDANCE**

#### **05.01 - Bordereau de correspondance**

Dépôt du bordereau de correspondance, session de septembre 2023.

##### **5.01.01 - Informations**

- Villages-relais - Napperon 2023;
- Villages-relais - Bulletin juin 2023.

### **06 - HYGIÈNE DU MILIEU**

#### **06.01 - Rapport mensuel sur le tonnage de déchets acheminés au lieu d'enfouissement sanitaire**

La direction générale dépose le tableau détaillé par catégorie, du tonnage collecté par Services Sanitaires Denis Fortier inc. provenant de notre municipalité.

Ce document nous informe que le tonnage des déchets, des matières recyclables et compostables pour le mois d'août 2023 est de:

	Total du mois 4 semaines	Cumulatif 2023	Comparatif 2022
Déchets industriels et commerciaux:	38.78 t	210.27 t	199.78 t
Déchets résidentiels:	37.45 t	213.32 t	203.05 t
Total à l'enfouissement :	76.23 tonnes	423.59 tonnes	402.83 tonnes
Matières compostables:	21.84 t	100.74 t	85.96 t
Matériaux secs mélangés:	29.03 t	222.81 t	190.61 t
Recyclage industriel et commercial:	13.35 t	98.38 t	96.95 t
Recyclage résidentiel:	10.35 t	93.65 t	96.66 t

## **07 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **07.01 - Dépôt du procès-verbal d'une rencontre des membres du comité incendie**

Aucune réunion en août. Le procès-verbal de juin sera adopté à une réunion ultérieure du comité incendie et déposé au conseil par la suite.

### **07.02 - Comité de sécurité incendie, acceptation des dépenses encourues en août 2023 et des engagements du mois**

Les dépenses sont adoptées au point 12.02.

**2023-09  
247**

### **07.03 - Ajustement budgétaire - Incendie**

Attendu que la Municipalité de La Guadeloupe, en sa qualité de gestionnaire du protocole d'entente et du service intermunicipal de protection contre les incendies, a émis une demande de réajustement budgétaire auprès des municipalités membres, laquelle est attachée à la présente résolution.

Attendu que certains codes du budget d'opération 2023 sont dépassés ou seront épuisés à la fin septembre 2023;

Attendu les besoins supplémentaires prévus à 70 000\$ afin d'assurer un service contre l'incendie à la hauteur du schéma de couverture de risques;

Attendu le tableau détaillé des quotes-parts supplémentaires affectant chacune des municipalités membres pour l'exercice 2023;

En conséquence,

Il est proposé par M. Pierre Grondin et résolu,

1. Que la Municipalité de La Guadeloupe accepte de participer à l'effort de réajustement budgétaire du service de protection incendie pour un montant de 26,628.00\$, s'appliquant à l'exercice financier 2023;
2. Qu'à cette fin, la Municipalité de La Guadeloupe autorise la direction générale à transférer du budget d'investissement (financement des travaux à même le fonds d'administration) au budget du service intermunicipal de protection incendie d'un montant de 26,628.00\$.

Adoptée unanimement.

### **07.04 - Avis de fin de mandat de gestionnaire**

Ce point est reporté à la séance du 10 octobre 2023.

#### **07.05 - Précision quant à la résolution #2023-05-147**

Ce point est reporté à la séance du 10 octobre 2023.

### **08 - INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS**

#### **08.01 - Réunion du comité des travaux publics**

Le comité des travaux publics a tenu une séance de travail le 8 août 2023.

S'il y a lieu, les recommandations du comité font l'objet des prochains points à l'ordre du jour de cette séance du conseil.

#### **08.02 - Rapport de gestion de l'eau potable 2022**

Pour dépôt et information:

- Rapport annuel de gestion de l'eau potable, résumé par la direction générale. La présentation détaillée a été effectuée par le directeur des travaux publics en comité plénier. L'ensemble des indicateurs tendent à démontrer une gestion plus qu'exemplaire de la ressource d'eau potable. De fait, nos indicateurs dépassent largement les normes demandées par le MAMH. Les membres du conseil sont invités à prendre le temps de lire attentivement le rapport annuel de la gestion de l'eau potable pour l'année 2022;

**2023-09  
248**

#### **08.03 - Projet bibliothèque - Remplissage du réservoir**

Attendu que le contrat de construction de la bibliothèque municipale a été donné à la compagnie Excel via la résolution # 2023-07-193;

Attendu que dans les plans et devis, la structure de l'ancien réservoir doit être solidifiée et une ventilation doit y être ajoutée;

Attendu la demande de la compagnie Excel afin de procéder au remblai de ce réservoir au lieu de le solidifier;

Attendu que ces modifications occasionnent les coûts supplémentaires suivants;

- Groupe Excel S.M. : 1 161 \$ (incluant main-d'oeuvre et équipement, remblai en MG-112 ou MG-20B jusqu'à la hauteur sous-dalle, démolition, disposition de l'acier d'armature);
- ÉQIP Solutions - Génie : Montant approximatif de 1 600 \$ pour modification des plans et devis.

En conséquence,

Il est proposé par M. Dave Roy et résolu d'autoriser les dépenses, ci-avant mentionnées, pour la modification des plans et devis.

Adoptée à l'unanimité.

#### **08.04 - Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU)**

Pour dépôt et information:

Attendu que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation devrait annoncer, sous peu, un appel de projets dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) ainsi qu'une bonification du pourcentage de participation financière;

Attendu que les demandes présentées, dans le cadre de cet appel de projet, seront soumises à des critères plus serrés en matière de préparation et d'engagement à la réalisation des travaux;

Attendu que la période de dépôt des projets devrait se fermer au 2023-12-31;

Attendu la demande de madame la mairesse, auprès de la direction générale, de valider que les projets suivants soient inscrits à l'appel de projets à venir:

- Prolongement de la 18e Avenue,
- Partie municipale des travaux de réhabilitation de conduites et voirie (8e rue Est et 4e rue Est).

La direction générale et le directeur des travaux publics font le rapport (voir le plan ci-attaché) suivant:

1. Dossier 18e Avenue prolongement :
  - Aucun des volets du programme PRIMEAU ne s'appliquent.
2. Dossier 8e rue Est :
  - Évaluation de l'impact financier réel du programme PRIMEAU vs TECQ sur le segment partagé avec le ministère des Transports;
  - Évaluation de l'admissibilité du segment exutoire de la 4e rue Est jusqu'à la 22e Avenue au programme PRIMEAU.
3. Il en découle qu'en vertu des obligations reliées au financement avec le ministère des Transports, le pourcentage de participation du programme PRIMEAU pourrait être beaucoup moindre que celles annoncées à l'appel de projets. Cela reste à valider et demande du temps d'analyse et de calcul. L'ensemble de l'information pour décision devrait être disponible vers la fin septembre et présentée au comité de travaux publics.
4. Si nous avons besoin de résolutions pour confirmer le dépôt d'un ou de plusieurs projets au programme PRIMEAU, la direction devrait être prête pour la séance régulière d'octobre ou avant.

## **09 - LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE**

### **09.01 - Réunion du comité des loisirs et de la culture**

Le comité des loisirs et de la culture a tenu une séance de travail le mardi 29 août 2023.

S'il y a lieu, les recommandations du comité font l'objet des prochains points à l'ordre du jour de cette séance du conseil.

**2023-09  
249**

### **09.02 - Medela - Entente du Centre de location et Bail**

Attendu que dans le cadre du projet Halte-Bébé (Halte-Familles), l'acquisition de 2 tire-laits de marque Medela est prévu;

Attendu que l'entretien des tire-laits doit se faire régulièrement;

Attendu qu'il est plus avantageux pour la Municipalité de procéder à la location plutôt que de l'acquisition de tire-laits;

Attendu qu'il est obligatoire de louer trois (3) tire-laits afin d'ouvrir un compte chez Medela;

Attendu que la location est d'un montant mensuel de 30.75\$ pour chaque tire-lait;

Attendu l'entente du Centre de location et Bail jointe à la présente;

En conséquence,

Il est proposé par M. Frédéric Poulin et résolu:

- De procéder à l'ouverture d'un compte chez Medela;

- D'autoriser madame la mairesse et la direction générale à signer l'entente du Centre de location et Bail.

Adoptée à l'unanimité.

**2023-09  
250**

### **09.03 - Plan d'action loisir et culture**

Attendu que le conseil municipal a pris connaissance du compte-rendu de la rencontre du 19 avril 2023 à laquelle la majorité des directions générales et des ressources en loisir et culture des municipalités de la MRC ont participé;

Attendu que le conseil municipal a pris connaissance de la proposition du Plan d'action visant à maintenir et développer les services de loisir et culture municipaux 2024 à 2026;

Attendu que le contenu des deux documents repose au préalable sur des ateliers de discussions qui ont permis aux directions générales et aux ressources en loisir et culture d'identifier des difficultés et enjeux pour maintenir et développer les services de loisir et culture municipaux;

Attendu que les actions proposées sont des propositions concrètes émises par les directions municipales et les ressources en loisir et culture visant à mieux répondre aux besoins du milieu;

Attendu que les agentes de développement de la MRC accompagneront les municipalités dans cette démarche visant à assurer la pérennité des services en loisir et culture;

Attendu que les municipalités intéressées à travailler ce dossier en concertation avec la MRC doivent signifier leur engagement par résolution;

En conséquence,

Il est proposé par M. Frédéric Poulin et résolu que la Municipalité :

- Confirme son intérêt à participer aux rencontres visant à travailler en concertation régionale pour la mise en œuvre d'actions MRC inscrites au plan d'action;
- Confirme son intention de mettre en œuvre les actions qu'elle aura identifiées comme « action MRC », c'est-à-dire des actions à travailler en concertation régionale;
- Confirme l'implication effective de ressources de sa municipalité pour la réalisation des actions MRC.

Adoptée à l'unanimité.

## **10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

**2023-09  
251**

### **10.01 - Dépôt des procès-verbaux du comité d'urbanisme**

La direction générale dépose le procès-verbal de la réunion du comité d'urbanisme tenue depuis la dernière séance régulière du conseil;

En conséquence,

Il est proposé Pierre Grondin et résolu d'adopter le procès-verbal de la réunion du 29 août 2023 du comité d'urbanisme et des recommandations qu'il contient.

Adoptée unanimement.

**2023-09  
252**

### **10.02 - Demande de dérogation mineure 560 11e Est (Vanessa Roy et Mathieu Lessard)**

*Madame Vanessa Roy, mairesse, a déclaré à la direction générale, avoir un intérêt direct dans ce dossier. La direction générale affirme que cette dernière n'a*

*participé à aucune délibération du comité d'urbanisme.*

Attendu la demande de dérogation mineure, déposée par Mme Vanessa Roy et M. Mathieu Lessard pour la propriété sise au 560, 11<sup>e</sup> rue Est, lot 5 666 440 ;

Attendu que cette demande de dérogation vise à :

- Autoriser l'implantation d'un nouveau bâtiment (garage détaché) à 5 mètres de la ligne latérale, laquelle est également une ligne de rue donc considérée comme une marge avant.

Attendu que la marge de recul autorisée par le Règlement de zonage 373-2007 est la suivante :

- Chapitre 7

Les marges de recul sont propres à chaque zone. Dans le cas d'un terrain d'angle, d'un terrain d'angle transversal et d'un terrain transversal, la marge de recul avant prescrite doit être appliquée sur tous les côtés bornés par une rue publique ou privée.

Article 7.1

Marge avant minimale : 7.5 mètres

Attendu que l'implantation demandée ne nuira pas à la visibilité des automobilistes et aux activités de déneigement ;

Attendu que cette demande ne portera pas atteinte à la jouissance et au droit de propriété des voisins ;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de la demande;

En conséquence,

Il est proposé par M. Frédéric Poulin et résolu d'accepter la demande de dérogation telle que déposée.

Adoptée à l'unanimité.

**2023-09  
253**

### **10.03 - Demande de dérogation mineure 483 9e rue Est (Municipalité La Guadeloupe)**

Attendu la demande de dérogation mineure déposée par La Municipalité La Guadeloupe pour la propriété sise au 483, 9<sup>e</sup> rue Est, lot 5 666 229;

Attendu que cette demande vise à :

- Autoriser la reconstruction du bâtiment municipal démoli à l'été 2022 avec des marges de recul inférieures à celles autorisées au Règlement de zonage 373-3007. Les marges du nouveau bâtiment seront les mêmes que celles du bâtiment démoli ;
  - Avant : 1.86 mètres
  - Arrière : 1.35 mètre

Le marges de recul exigées au Règlement de zonage pour l'implantation en zone C-800 sont les suivantes :

- Avant : 7.5 mètres;
- Arrière : 2 mètres.

Attendu que le bâtiment bénéficiait de droits acquis ;

Attendu que le délai d'un an pour bénéficier du droit acquis a été dépassé dû à des procédures administratives (reconduction de l'appel d'offre, augmentation de la subvention) ;

Attendu que cette demande ne portera pas atteinte à la jouissance et au droit de propriété des voisins ;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la demande telle que déposée

En conséquence,

Il est proposé par M. Pierre Grondin et résolu d'accepter la demande de dérogation telle que déposée.

Adoptée à l'unanimité.

**2023-09-254 10.04 - Demande au Programme de revitalisation - Droits de mutation**

Attendu les demandes déposées au Programme de revitalisation dans la catégorie remboursement droit de mutation :

MUTATION ACQUISITION IMMEUBLE ÂGÉ					
Propriétaire	Adresse	Année construction	Valeur au rôle	Droit mutation	Informations supplémentaires
Blais Lucette - Michaël Plante	541-545 8e Est	1960	130 800 \$	2 224 \$	
Cayer Isabelle - Lefebvre Raymond	335, 10 <sup>e</sup> Ouest	1935	178 900 \$	1 974 \$	1 <sup>ère</sup> acquisition (2 <sup>e</sup> demande pour l'immeuble)
Lavoie Camille - Perron Dominic	605, 10 <sup>e</sup> Ave	1979	153 200 \$	1 544 \$	
Bégin Cédric	421, 9 <sup>e</sup> Ouest	1880	85 800 \$	874 \$	
			<b>Total</b>	<b>6 616 \$</b>	

Attendu l'analyse des demandes par le Comité consultatif d'urbanisme et qu'elles répondent aux exigences du Programme de revitalisation 2020-2024 ;

Il est proposé par M. Frédéric Poulin et résolu d'accepter les demandes déposées.

Adoptée unanimement.

**2023-09-255 10.05 - Offre d'achat Bourgneuf - parcelle de terrain 8e Est**

Attendu l'offre d'achat déposée par Industrie Bourgneuf, représentée par Mme Marie-Claire Fillion pour une parcelle de terrain identifiée au plan joint par le # 3 partie de lot 6 549 315:

- Profondeur 35.33 mètres;
- Largeur: 59.44 mètres;
- Superficie 2 154.1 m<sup>2</sup> (23 186.539 p<sup>2</sup>);
- Prix offert: Non spécifié.

En conséquence,

Il est proposé par M. Pierre Grondin et résolu d'accepter l'offre d'achat déposée à la présente par Industrie Bourgneuf aux conditions suivantes:

- Prix de vente : 0.17 \$ / p2;
- Montant total de 3 941.71\$;
- Frais de notaire et d'arpenteur à la charge de l'acheteur;
- De procéder devant le notaire nommé par l'acheteur;
- D'autoriser la direction générale et la mairesse à signer les documents légaux relatifs à cette vente.

Adoptée à l'unanimité.

#### **10.06 - Offre d'achat Pier-Luc Gosselin**

Point reporté. En attente du retour de la firme environnementale pour connaître l'état de décontamination et ce qui peut être construit sur ce terrain.

**2023-09  
256**

#### **10.07 - Offre d'achat pour acquisition - Terrain M. Raymond Gilbert**

Attendu que M. Raymond Gilbert a été rencontré par le directeur des travaux public, madame la mairesse et le conseiller à l'administration générale, concernant l'acquisition, par la Municipalité, des terrains qu'il possède dans le segment de prolongement des travaux sur la 18e avenue;

Attendu que les parties en sont venues à accord quant à la session de ces terrains à la Municipalité de La Guadeloupe;

En conséquence,

Il est proposé par M. Pierre Grondin et résolu que la Municipalité de La Guadeloupe se porte acquéreur de l'ensemble des terrains, dont M. Raymond Gilbert est propriétaire, dans le secteur de la 18e Avenue, aux conditions suivantes:

1. Le prix d'acquisition : 35 000 \$, payable en entier en juin 2024;
2. La Municipalité s'engage à modifier sa réglementation d'urbanisme afin que les terrains actuellement non-construits, s'inscrivant dans le projet de prolongement de services sur la 18e Avenue soient zonés "multifamilial léger" (résidentiel unifamilial, jumelé, immeuble locatif d'au plus 2 étages);
3. La Municipalité s'engage à ne pas vendre les terrains acquis de M. Gilbert en-dessous de la valeur inscrite au rôle d'évaluation une fois les travaux de prolongement de services soient réalisés.

Que la Municipalité de La Guadeloupe mandate la mairesse et la direction générale pour la signature de cette offre d'achat ainsi que des documents notariés;

Que la Municipalité de La Guadeloupe mandate, Me Christine Talbot, notaire, pour la préparation de l'acte notarié et son enregistrement.

Adoptée unanimement.

#### **11 - RESSOURCES HUMAINES**

**2023-09  
257**

##### **11.01 - Ajustement des heures de travail**

Attendu le manque d'employés dans les bureaux de la Municipalité de La Guadeloupe;

Attendu que certaines tâches administratives doivent être effectuées selon des délais;

Attendu l'horaire de travail des employées suivantes :

- Nathalie Gagnon : 35 heures / semaine;
- Émilie Larivière : 35 heures / semaine.

Attendu que le nombre d'heures de travail dépassera celui prévu à l'horaire de travail pour ces deux employées;

En conséquence,



Il est proposé par M. Pierre Grondin et résolu de payer immédiatement les heures exécutées jusqu'à concurrence de 40 heures / semaine.

Adoptée à l'unanimité.

### **11.02 - Renouvellement de la convention collective des employés municipaux**

Point reporté à la séance d'octobre.

## **12 - FINANCES**

### **12.01 - Activités et rapports financiers**

Les élus ont étudié les activités et rapports financiers déposés en comité plénier.

La direction générale dépose:

- L'état des activités financières sommaires;
- L'état des activités financières détaillées.

**2023-09  
258**

### **12.02 - Comptes du mois d'août 2023 et engagements financiers du mois suivant**

Les comptes du mois sont présentés aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes qui sont à payer pour ce mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés, les remises de l'employeur et les cotisations syndicales versées. Ils sont étudiés en comité plénier qui en recommande leur adoption.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Guylaine Gagnon et résolu que les comptes du mois d'août 2023 au montant total de 280 696.05 \$ soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent au rapport détaillé remis à tous les membres du conseil.

Comptes du mois:	103 781.87 \$
Salaires nets payés:	47 405.40 \$
Remise d'employeur & syndicat:	33 459.86 \$
Comptes à payer :	96 048.92 \$
Total:	280 696.05 \$

Il est également résolu à l'unanimité d'approuver les engagements budgétaires du mois de septembre 2023 pour un montant total de 137 600.00 \$. Ces engagements ne comprennent pas les dépenses incompressibles (contrats, électricité, téléphone, etc.) ni les dépenses urgentes à être autorisées par réquisition.

Adoptée unanimement.

### **12.03 - Dons et commandites**

Aucune demande de don et commandite.

**2023-09  
259**

### **12.04 - Entente de partenariat financier avec la Caisse Desjardins de Sommets de la Beauce - Bibliothèque**

*Madame Guylaine Gagnon, siège #4, déclare avoir un intérêt direct dans ce dossier. Elle affirme n'avoir participé à aucune délibération concernant cette entente de partenariat.*

Attendu l'aide financière accordée par la Caisse Desjardins des Sommets de la Beauce pour la construction de la bibliothèque municipale;

Attendu l'entente de partenariat déposée à la présente définissant la collaboration et les obligations respectives des deux parties pour en faire partie intégrante;

En conséquence,

Il est proposé par M. Vincent Breton et résolu d'accepter l'entente et d'autoriser madame la mairesse à la signer.

Adoptée à l'unanimité.

**2023-09  
260**

#### **12.05 - Entente de partenariat financier avec la Caisse Desjardins des Sommets de la Beauce - Halte-Familles**

*Madame Guylaine Gagnon, siège #4, déclare avoir un intérêt direct dans ce dossier. Elle affirme n'avoir participé à aucune délibération concernant cette entente de partenariat.*

Attendu l'aide financière accordée par la Caisse Desjardins des Sommets de la Beauce pour l'aménagement du local Halte-Familles;

Attendu l'entente de partenariat déposée à la présente définissant la collaboration et les obligations respectives des deux parties pour en faire partie intégrante;

En conséquence,

Il est proposé par M. Vincent Breton et résolu d'accepter l'entente et d'autoriser madame la mairesse à la signer.

Adoptée à l'unanimité.

**2023-09  
261**

#### **12.06 - Banque d'heures Infotech**

Attendu que le directeur général doit suivre des formations dans les semaines à venir en lien avec le logiciel Infotech pour le système comptable de la municipalité;

Attendu que ces formations nécessitent l'acquisition d'une banque d'heures chez Infotech;

Attendu qu'il ne reste que 5,5 heures dans la banque déjà acquise et que la secrétaire-trésorière aura également besoin d'une banque d'heures supplémentaires pour terminer l'exercice financier en cours.

Attendu la proposition "Addenda Banque d'heures" jointe à la présente et proposant deux tarifications:

- Banque de 14 heures au montant de 1 265\$ plus taxes;
- Banque de 26 heures au montant de 2 210\$ plus taxes.

Attendu que ce contrat de service est dit "illimité", donc aucune date d'échéance pour l'épuisement des heures;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Guylaine Gagnon et résolu de procéder à l'acquisition de deux (2) banques d'heures de 26 heures chacune chez Infotech et d'autoriser la secrétaire trésorière à faire le déboursé.

Adoptée à l'unanimité.

**2023-09  
262**

### **12.07 - Transfert du fonds de roulement**

Attendu que la Municipalité de La Guadeloupe souhaite s'assurer qu'elle détient les fonds nécessaires à la présentation d'états financiers 2023 équilibrés;

Attendu que la direction générale s'est engagée à présenter, pour la séance régulière du mois d'octobre 2023:

1. Des états financiers au 2023-09-30;
2. Une projection des dépenses et engagements pour les mois d'octobre-novembre-décembre;
3. Une estimation des résultats de fin d'exercice 2023;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Guylaine Gagnon et résolu que la Municipalité La Guadeloupe :

1. Affecte un montant de 140 000 \$ du fonds de roulement non-engagé (55-911-01-000) au fonds d'opération (01-279-20-000);
2. Suspende toute autorisation de dépenses non-engagées, au budget de dépenses d'investissement (les travaux ou acquisitions financés sur le budget d'opération ou les codes 03) jusqu'à la séance régulière d'octobre 2023;
3. Autorise la direction générale à effectuer:
  - Tout transfert nécessaire des projets d'investissement sur règlement d'emprunt, apparaissant au sous-ensemble de comptes 03 vers le sous-ensemble de bilan 22 afin de pouvoir présenter des états financiers d'opérations moins complexes à analyser;
  - Tout transfert budgétaire nécessaire entre le sous-ensemble investissement (03) et certains postes de dépenses (02) qui devront être équilibrés.

Adoptée unanimement.

## **13 - LÉGISLATION**

### **13.01 - Avis de motion Règlement 543-2023**

Avis de motion est donné par le conseiller au siège # 2, monsieur Frédéric Poulin, qu'il déposera, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, le projet de règlement # 543-2023 modifiant le Règlement 413-2010 lequel décrète les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la Municipalité de La Guadeloupe et délègue à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses.

Ce règlement n'ayant pas été révisé en profondeur depuis 2010, le comité des finances est invité à travailler à sa mise-à-jour, conjointement avec la direction générale. Objectif d'adoption, séance régulière d'octobre 2023.

## **14 - DIVERS**

Aucun sujet.

## **15 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question

**2023-09  
263**

**16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Dave Roy et résolu à l'unanimité que cette session régulière soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à 20h38.

---

Carl Boilard, maire suppléant

---

François Nadeau, directeur général